



LE PRESIDENT

Paris, le 23 octobre 2020.

Objet : Rétablir la vérité.

Depuis lundi, une multitude de mensonges lancés par quelques militants identitaires suite à des propos parus dans *Le Point*, démentis depuis par le Gouvernement, s'abattent sur l'Observatoire de la laïcité et sur ses représentants, dont le mandat se termine en avril prochain, après que cette instance ait été renouvelée par le Premier ministre en octobre 2017 et reconnue par la loi en 2018.

Il s'agit donc de rétablir la vérité pour que cesse, dans les médias, le relai de cette « chasse aux sorcières » partie des réseaux sociaux.

Concernant la tribune *Nous sommes unis*, qui date de 2015 : il suffit d'aller sur son site Internet pour constater que cette tribune n'émane pas de l'Observatoire de la laïcité et a été signée par près de 15.000 personnes dont près de 100 personnalités. Parmi elles, le président du Conseil économique, social et environnemental d'alors, Jean-Paul Delevoye ; l'actuelle Défenseure des Droits, Claire Hedon ; le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, l'ancien grand maître du Grand Orient, Jean-Michel Quillardet ; le Grand rabbin de France, Haïm Korsia ; le directeur du CRIF, Robert Ejnes ; le secrétaire général de l'enseignement catholique, Pascal Balmand... Ces personnalités sont-elles « proches de l'islamisme » ou « proches du CCIF », qui est également signataire ?

Concernant une supposée « laïcité souple ». L'Observatoire de la laïcité n'adjectif jamais la laïcité et rappelle très strictement le droit, c'est-à-dire celui qui découle des lois laïques (loi de 1905, loi de 2004, etc.). Tous ses avis sont adoptés à l'unanimité de ses 22 membres (parlementaires de l'opposition comme de la majorité, hauts fonctionnaires, personnalités qualifiées) et ont tous été confirmés par les plus hautes juridictions. La CEDH elle-même s'est notamment appuyée sur nos travaux dans une décision confirmant la loi de 2004.

Enfin, il suffit d'aller sur notre site Internet (un des plus visités de la plateforme gouvernementale) pour constater que c'est l'Observatoire de la laïcité qui est à l'origine de la circulaire « contre l'islamisme et pour la laïcité » de février 2020 ; et que plusieurs de ses préconisations ont été reprises dans le discours du 2 octobre du Président de la République à propos du projet de loi qui sera présenté le 9 décembre prochain. C'est aussi l'Observatoire de la laïcité qui est à l'origine de l'abrogation du délit de blasphème qui subsistait en Alsace-Moselle, ou encore de l'obligation pour les imams détachés et les aumôniers d'être formés à la laïcité.

L'Observatoire de la laïcité ne s'inscrit pas dans les polémiques des réseaux sociaux. La vraie vie, ce n'est pas Twitter ou Facebook, ce sont les 350.000 acteurs de terrain que nous avons formés, ce sont les plus de 900 déplacements de terrain que nous avons effectués partout en France. Tout cela, avec un budget moyen de 59.000 euros par an. Tout cela grâce à l'action d'une équipe permanente de seulement 7 personnes que coordonne, avec un talent reconnu de tous, le rapporteur général Nicolas Cadène.

Nous refusons les « guéguerres politiciennes » d'un autre temps et remercions les très nombreux soutiens reçus du terrain.

Le combat contre l'islamisme et contre tous les fanatismes suppose l'unité et, comme l'a dit le Président de la République, de « faire bloc ».